Détermination des possibilités forestières 2018-2023

Revue externe des résultats de l'unité d'aménagement 051-51 Région de l'Estrie Lise Guay, ing.f. 10 juin 2016

Bureau du forestier en chef 685 9 109 203 76 Tarre-Naure Nouvelle Econe



Ayant pris connaissance des résultats obtenus par l'analyste responsable du calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement, je recommande leur présentation en revue externe.

Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef

Direction du calcul et des analyses

Jean Girard, ing.f., M.Sc.

Chef du Service du calcul et des analyses de l'ouest

David Baril, ing.f.

Coordonnateurs techniques du Service du calcul et des analyses de l'ouest

Étiene Perreault, ing.f. et Gordon Weber, ing.f-

Analyste responsable du calcul

Lise Guay, ing.f.

Révision linguistique

France Fortin

Référence

Bureau du forestier en chef, 2016. Détermination des possibilités forestières de la période 2018-2023. Revue externe des résultats de l'unité d'aménagement 051-51, région de l'Estrie. Roberval, Québec, 41 p.

La présente publication est accessible dans Internet à l'adresse suivante : www.forestierenchef.gouv.qc.ca

Bureau du forestier en chef

845, boulevard Saint-Joseph Roberval (Québec) G8H 2L6 Téléphone : 418 275-7770 Télécopieur : 418 275-8884

Courriel: bureau@fec.gouv.qc.ca

Introduction

Selon la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Forestier en chef a, entre autres, la responsabilité de déterminer les possibilités forestières pour les unités d'aménagement du territoire forestier public. Il prend en compte les orientations d'aménagement durable de la forêt dans le respect des objectifs locaux et régionaux et des modalités réglementaires.

La revue externe

Le Bureau du forestier en chef s'est doté d'une <u>Politique Qualité</u> pour encadrer la réalisation du calcul des possibilités forestières. Une des exigences de la norme ISO 9001 oblige de diriger l'opération de manière systématique et transparente afin d'assurer la qualité des résultats.

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du nouveau calcul des possibilités forestières pour la période 2018-2023. Dans l'optique de la synchronisation du calcul avec la production de nouvelles données d'inventaire, le calcul est maintenant étalé dans le temps. Ainsi, pour l'année 2016, 21 unités d'aménagement sont présentées en revue externe, dont 19 nouveaux calculs.

Le rapport a pour objectif de présenter les résultats des analyses réalisées et les effets de la stratégie d'aménagement sur les objectifs d'aménagement durable. Il vise également à s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte.

Vos commentaires

Le Bureau du forestier en chef sollicite vos commentaires et vos suggestions concernant les éléments du calcul et les résultats préliminaires présentés dans ce document. Les commentaires recueillis permettront d'enrichir les résultats finaux en vue de la détermination des possibilités forestières, et ce, dans une perspective d'amélioration continue. Vos commentaires doivent être acheminés par courriel à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée et le nom d'un répondant.

Documentation complémentaire

Le <u>Manuel de détermination des possibilités forestières de la période 2013-2018</u> renseigne sur les éléments relatifs au calcul des possibilités forestières. Le Manuel sera mis à jour graduellement au cours des prochains mois.

- Certains tableaux et certaines figures ou annexes peuvent ne pas apparaître dans le rapport en raison de leur non pertinence en regard des enjeux de cette unité d'aménagement.
- Des notes de bas de page importantes sont ajoutées pour aider à la compréhension de certains éléments sans alourdir le texte.

Abréviations utilisées

ADF Aménagement durable de la forêt

AIPL Aire d'intensification de la production ligneuse

Bureau du forestier en chef **BFEC**

Bureau de mise en marché des bois BMMB COS Compartiment d'organisation spatiale Calcul des possibilités forestières CPF

Coupe avec protection des petites tiges marchandes **CPPTM**

Direction de la gestion des forêts **DGFo** DHP Diamètre à hauteur de poitrine Direction de la protection des forêts DPF

Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris **ENRQC**

du Québec

FHVC Forêt à haute valeur de conservation

FSC Forest Stewardship Council GHE Grands habitats essentiels

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier **LADTF**

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux **MDDELCC**

changements climatiques

Manuel de détermination des possibilités forestières **MDPF** Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs **MFFP**

Municipalité régionale de comté MRC

OPMV Objectif de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier

PAFI Plan d'aménagement forestier intégré (tactique ou opérationnel)

Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État RNI

Stratégie d'aménagement durable des forêts **SADF**

Sapin, épinettes, pin gris et mélèzes SEPM

Sustainable Forestry Initiative SFI

Secteur des opérations régionales du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs SOR

Tordeuse des bourgeons de l'épinette TBE

Table de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire **TGIRT**

Unité d'aménagement UA UTA Unité territoriale d'analyse Unité territoriale de référence UTR Zone d'exploitation contrôlée ZEC

À moins d'avis contraire, les volumes mentionnés dans ce document sont exprimés en mètres cubes bruts.

Table des matières

| Introduction | 3 |
|--|----|
| La revue externe | 3 |
| Vos commentaires | 3 |
| Documentation complémentaire | 3 |
| Description du territoire | 6 |
| Occupation | 6 |
| Forêt | 8 |
| Perturbations naturelles | 9 |
| Aménagement | 10 |
| Historique des possibilités forestières | 12 |
| Création de l'unité d'aménagement | 12 |
| Possibilités forestières théoriques | 12 |
| Modalités et suivis d'indicateurs d'aménagement durable | 13 |
| Résultats préliminaires des possibilités forestières | 14 |
| Répartition des possibilités forestières | 16 |
| Composition forestière | 16 |
| Principales composantes territoriales | 16 |
| Activités d'aménagement forestier et budget requis | 18 |
| Annexe 1. Définitions | 20 |
| Annexe 2. Principales analyses réalisées en support à la décision | 21 |
| Annexe 3. Documentation des écarts CPF 2018-2023 vs CPF 2015-2018 | 22 |
| Annexe 4. Rendement soutenu, accru ou niveau variable | 24 |
| Annexe 5. Variables forestières liées aux activités d'aménagement | 25 |
| Annexe 7. Structure d'âge | 26 |
| Annexe 8. Composition forestière | 28 |
| Annexe 9. Organisation spatiale | 29 |
| Annexe 10. Cerf de Virginie | |
| Annexe 12. Tordeuse des bourgeons de l'épinette | |
| Annexe 14. Maintien de la qualité du milieu forestier | |
| Annexe 15. Bois d'œuvre de feuillus durs dans le CPF 2018-2023 | |
| Annexe 19. Objectifs locaux et régionaux d'aménagement durable des forêts | |
| Annexe 20. Synthèse des impacts de la stratégie d'aménagement et des objectifs intégrés au CPF | |
| Anneye 21 Détermination des nossibilités forestières | 30 |

Description du territoire¹

Occupation

Cette unité d'aménagement est située principalement dans la région administrative de l'Estrie. Ses limites recoupent celles des municipalités régionales de comté (MRC) du Granit (69 %), du Haut-Saint-François (16 %), de Memphrémagog (8 %), du Val-St-François (5 %) et des Sources (2 %). Elle est composée de plusieurs blocs épars situés à proximité de la municipalité de Lac Mégantic. La superficie destinée à l'aménagement forestier couvre 46 % du territoire d'analyse (tableau 1 et figure 1). Ce territoire ne fait pas l'objet d'une certification.

Tableau 1 Répartition de la superficie par catégorie de territoire²

| Catégories | | rficie |
|--|--------|--------|
| Categories | ha | % |
| Superficie totale du territoire d'analyse | 81 920 | 100% |
| Territoire improductif (incluant l'eau) | 5 420 | 7% |
| Territoire exclu de l'UA | 10 780 | 13% |
| Territoire inclus dans l'UA mais exclu des activités d'aménagement | 28 420 | 35% |
| Territoire destiné à l'aménagement forestier (superficie retenue pour le calcul) | 37 300 | 46% |

Changements dans la superficie de l'unité d'aménagement

Lors du CPF 2015-2018, la superficie totale de cette unité d'aménagement était de 79 740 hectares et la superficie destinée à l'aménagement forestier était de 38 390 hectares. La superficie retenue au calcul a diminué en raison de l'ajout d'affectations territoriales.

Particularités du territoire

- Présence de l'aire protégée candidate La Montagne de Marbre (175 ha).
- Les ZEC St-Romain (1 910 ha) et Louise-Godford (16 170 ha) sont présentes sur le territoire.
- Les parcs nationaux Frontenac (8 090 ha), Mont-Mégantic (5 460 ha) et Mont-Orford (5 400 ha) sont présents sur le territoire.

¹ Se référer au PAFI-T produit par le MFFP pour une description détaillée du territoire.

² Voir les définitions à l'annexe 1.

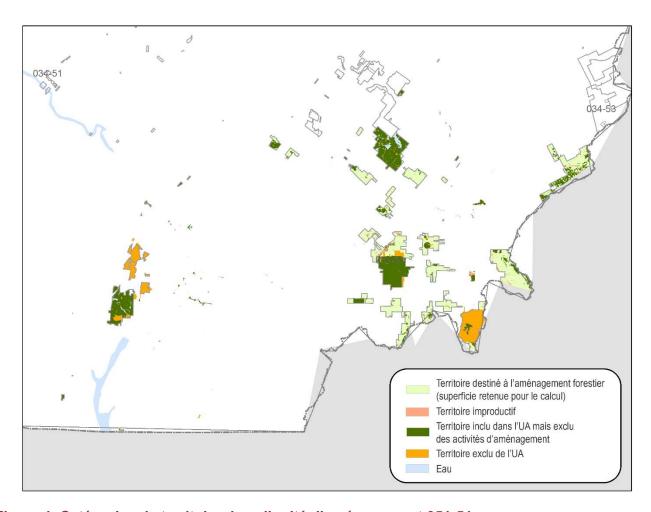


Figure 1 Catégories de territoire dans l'unité d'aménagement 051-51

Forêt

L'unité d'aménagement est située à 86 % dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Est et à 14 % dans le sous-domaine de l'érablière à tilleul de l'Est.

En 2018, le volume de bois marchand sur pied dans le territoire destiné à l'aménagement forestier est évalué à 5 015 700 m³. Plus de 37 % de ce volume total est composé d'essences résineuses SEPM où le sapin baumier représente 49 % du SEPM (figure 2). La figure 3 montre l'importance de la superficie par grand type de forêt.

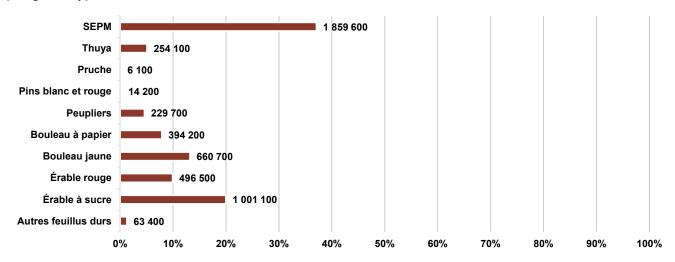


Figure 2 Volume de bois marchand sur pied en 2018 (% et m³)

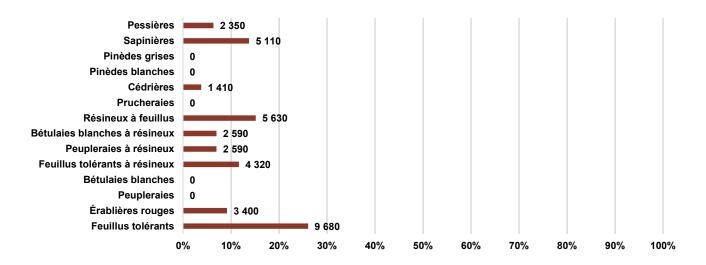


Figure 3 Superficie par grand type de forêt en 2018 (% et ha)

Dans le territoire destiné à l'aménagement forestier, l'évolution de la forêt est mesurée en fonction de l'âge³ ou de la surface terrière⁴, dépendant du type de forêt et du modèle de croissance utilisé.

³ Évolution en âge : Peuplements dont l'âge est utilisé comme référence pour décrire l'évolution dans le temps.

⁴ Évolution en surface terrière : Peuplements dont l'âge n'est pas utilisé (feuillus tolérants, pin blanc, thuya) et dont la surface terrière constitue l'élément de référence pour connaître l'évolution dans le temps.

Dans cette unité d'aménagement, les classes d'âge 10 à 120 ans et plus occupent 49 % du territoire (figure 4).

Le territoire occupé par la forêt mesurée en surface terrière occupe 51 % de la superficie destinée à l'aménagement forestier (figure 4). La figure 5 montre la répartition de cette dernière par classe de surface terrière.

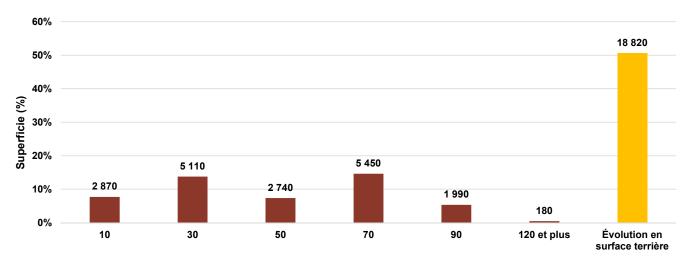


Figure 4 Superficie destinée à l'aménagement forestier dont l'évolution est mesurée selon l'âge ou la surface terrière en 2018 (% et ha)

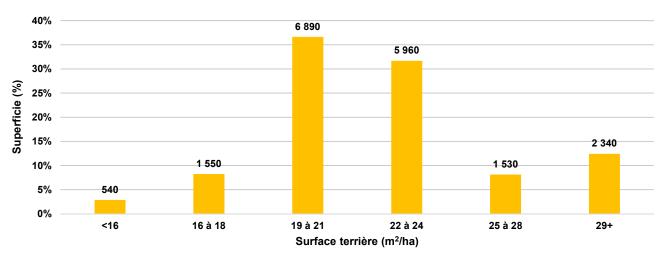


Figure 5 Distribution de la superficie forestière dont l'évolution est mesurée en surface terrière dans le territoire destiné à l'aménagement forestier en 2018 (% et m²/ha)

Perturbations naturelles

Feux de forêt

Il n'y a pas eu de feu d'importance répertorié dans cette unité d'aménagement entre 1972 et 2012. L'unité d'aménagement est caractérisée par un cycle de feu de 1 000 ans.

Tordeuse des bourgeons de l'épinette

Les épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette causent d'importants dommages à la forêt résineuse du Québec. La figure 7 montre l'importance de l'épidémie qui s'est terminée dans les années 1980 et la progression de la nouvelle épidémie dans la région administrative de l'Estrie. Présentement, il n'y a pas de superficie affectée par la TBE dans cette unité d'aménagement.

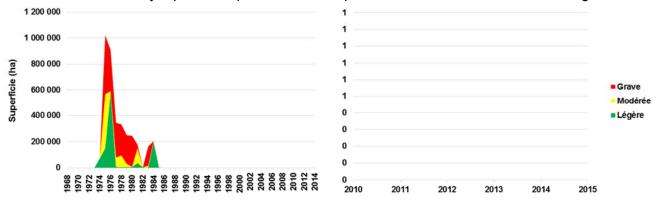


Figure 7 Défoliation par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la région administrative de l'Estrie (incluant la forêt privée) entre 1968 et 2015 (à gauche) et entre 2010 et 2015 (à droite)⁵ (ha)

Autres perturbations⁶

La maladie corticale du hêtre est présente dans ce territoire et selon les relevés de 2013, l'unité d'aménagement se situe dans la zone de destruction. Il n'y a pas de données précises sur la quantité d'arbres affectés. Le hêtre représente 3 % des feuillus tolérants dans l'UA.

Aménagement

L'historique des travaux d'aménagement par grande famille de traitements est présenté à la figure 9. Entre 1995 et 2013, les coupes totales représentent environ 2 990 hectares, les coupes partielles 8 010 hectares, les travaux d'éducation des jeunes peuplements 2 380 hectares et le reboisement 240 hectares. La figure 10 montre le volume de récolte mesuré dans le territoire entre 1999 et 2007.

⁵ Bureau du forestier en chef (2015) http://forestierenchef.gouv.qc.ca/mandats/bilan-de-durabilite-des-forets-publiques-au-quebec/ (consulté le 23 février 2016).

⁶ Source: http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/fimaq/insectes/fimaq-insectes-portrait.jsp (consulté le 19 janvier 2016).

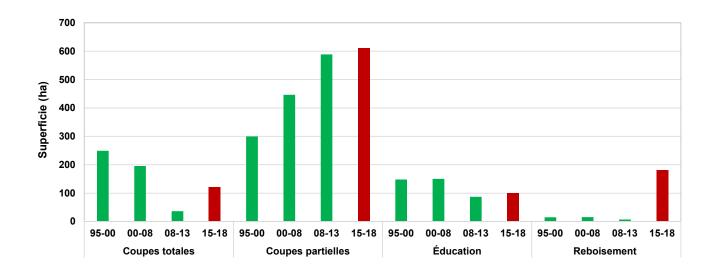


Figure 9 Superficie moyenne annuelle réalisée (planifiée pour 2015-2018) par grande famille de traitements sylvicoles depuis 1995-2000⁷⁸⁹ (ha)

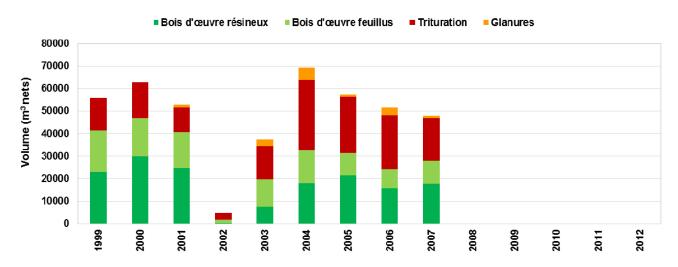


Figure 10 Récolte de matière ligneuse (volume mesuré) entre 1999 et 2007¹⁰¹¹ (m³ nets)

Particularité liée à l'aménagement

Pas de données de récolte pour les périodes 2008 à 2012.

Bureau du forestier en chef | Rapport de la revue externe

⁷ Source: Compilation interne des données de 1995 à 2013 à partir du système GIF et du système d'émission des permis d'intervention (SEPI) et CPF 2015-2018.

⁸ La superficie moyenne annuelle des travaux réalisés s'applique aux périodes 1995-2000, 2000-2008 et 2008-2013. Actuellement, il n'y a pas de données compilées pour la période 2013-2015. La période 2015-2018 présente la quantité de travaux prévue selon la stratégie d'aménagement du CPF.

⁹ Dans le cas de l'unité d'aménagement 051-51, les données proviennent d'un prorata de la superficie des travaux réalisés dans l'unité d'aménagement 034-52 pour les périodes 1995-2000 et 2000-2008.

¹⁰ Les glanures sont les matières ligneuses laissées sur le parterre de coupe : arbres, houppiers, souches de plus de 30 cm, buttages, îlots non récoltés, parties d'arbres marchandes à la jetée, dans les tas de branches ou sous la forme de rebuts de tronçonnage.

¹¹ Source: MFFP – Direction de la coordination opérationnelle (DCO).

Historique des possibilités forestières

Création de l'unité d'aménagement

En 2013, l'unité d'aménagement a été créée par le redécoupage de l'unité d'aménagement 034-52 en 3 territoires.

Les possibilités forestières des périodes antérieures au présent calcul sont indiquées au tableau 2.

Tableau 2 Variation des possibilités forestières (m³/an) depuis 2000¹²

| | | Possibilités forestières (m³/an) | | | | | | | | | |
|----------|--------|----------------------------------|--------|------------------------|-----------|---------------------|------------------|--------------------------------|----------------------------|--------|--|
| Périodes | SEPM | Thuya | Pruche | Pins blanc et rouge | Peupliers | Bouleau à papier | Bouleau jaune | Érables à sucre et rouge | Autres feuillus durs | Total | |
| 2000-08 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 2008-13 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 2013-15 | 26 800 | 800 | 0 | 0 | 5 800 | 5 900 | 7 400 | 19 900 | 800 | 67 300 | |
| 2015-18 | 17 400 | 1 700 | 100 | 200 | 3 000 | 4 900 | 9 100 | 19 300 | 1 200 | 56 900 | |

Possibilités forestières théoriques

Les possibilités forestières théoriques résultent d'un scénario qui n'intègre pas les enjeux d'aménagement durable présentés dans le tableau 3 à l'exception du rendement soutenu de matière ligneuse. Ces possibilités forestières ont été évaluées afin de démontrer le potentiel du territoire.

Les possibilités forestières théoriques totales seraient de 95 900 m³ et la possibilité unitaire théorique serait alors de 2,6 m³/ha/an.

Particularité reliée aux possibilités forestières théoriques

• Comme l'unité d'aménagement est récente et provient de la division de l'aire commune 034-52, il n'y a pas de données historiques qui permettent d'établir des comparables pour les périodes 2000 à 2013.

0

¹² Depuis le CPF 2015-2018, les possibilités forestières sont exprimées en volume marchand brut. Avant 2015, les possibilités forestières étaient évaluées en volume marchand net et comprenaient une réduction pour la carie et la non-utilisation des bois. Aux fins de comparaisons, les possibilités forestières antérieures ont été converties par l'application d'un facteur uniforme de 6 %.

Modalités et suivis d'indicateurs d'aménagement durable

En plus des modalités légales¹³, le calcul des possibilités forestières prend en compte d'autres modalités afin de favoriser l'atteinte d'objectifs d'aménagement durable de la forêt et permet le suivi d'indicateurs (tableau 3). Plusieurs d'entre eux sont présentés dans les annexes.

Tableau 3 Modalités et suivis d'indicateurs d'aménagement durable de la forêt intégrés dans le calcul des possibilités forestières¹⁴

| Thèmes | Enjeux | Annexe | Modalités et suivis | Intégrés |
|--|--------------------------------------|--------|--|----------|
| | Structure d'âge | 7 | Suivi de l'atteinte de seuils selon les cibles régionales | |
| Structure, composition et configuration des | Composition forestière | 8 | Suivi de l'enfeuillement et de l'ensapinage | |
| | Composition forestiere | 0 | Suivi du maintien ou de la raréfaction de certaines essences | |
| | | | Intégration des aires inscrites au Registre du MDDELCC | |
| écosystèmes | Aires protégées | | Prise en compte d'aires protégées candidates | |
| forestiers | | | Autres exclusions aux fins de protection (refuges biologiques, etc.) | |
| | Organisation spatiale | 9 | Récolte par massifs agglomérés ou par coupe mosaïque | |
| 5 / " | Salmonidés | | Application des aires équivalentes de coupe et de lisières boisées | |
| Préoccupations fauniques | Cerf de Virginie | 10 | Aménagement des ravages pour l'habitat hivernal pris en compte | |
| 4 | Caribou | 11 | Application du plan (volet aménagement forestier) | |
| | Tordeuse des bourgeons de l'épinette | 12 | Suivi de la vulnérabilité de certains peuplements forestiers face à la TBE | |
| Productivité de | Paludification | 13 | Stratégie pour contrer l'entourbement | |
| la forêt | Éricacées | 13 | Stratégie pour contrer l'envahissement par les éricacées | |
| | Landes à lichens | | Reboisement de milieux ouverts | |
| | Feux de forêt | | Prise en compte de la récurrence des feux | |
| | Miliou aquatiqua | 14 | Protection de bassins versants | |
| Protection des sols et de l'eau | Milieu aquatique | 14 | Protection des lisières boisées | |
| sois et de l'éau | Sols | | Contraintes et exclusion de la récolte dans les pentes fortes et abruptes | |
| | | | Cibles d'intensification de l'aménagement forestier | |
| | | 6 | Coûts d'approvisionnement | |
| | Production de bois | 15 | Bois d'œuvre de feuillus durs | |
| | | 16 | Objectif de dimensions des bois SEPM récoltés | |
| Aspects | | 17 | Objectif de dimensions des bois de bouleau à papier récoltés | |
| sociaux et économiques | Qualité visuelle des paysages | 14 | Exclusion ou modalité de récolte dans les paysages visibles identifiés | |
| | Harmonisation | 19 | Autres mesures d'harmonisation des usages du territoire | |
| | Certification | 18 | Modalités liées à une norme de certification forestière | |
| | Premières Nations | 19 | Intégration d'éléments convenus avec les communautés autochtones | |
| | Cris | 9 - 19 | Intégration d'éléments de la Paix des Braves (ENRQC) | |
| Autres | | 19 | Éléments particuliers à l'unité d'aménagement | |

¹³ Se référer au chapitre 4 du MDPF pour en savoir davantage sur les éléments intégrés au CPF.

¹⁴ Les indicateurs de suivi de la qualité de l'habitat ainsi que les analyses reliées à la rentabilité économique seront évalués ultérieurement.

Résultats préliminaires des possibilités forestières

Les résultats présentés proviennent de la modélisation des objectifs d'ADF, de la stratégie d'aménagement et des exigences réglementaires à respecter (tableau 3). Diverses analyses ont été réalisées pour parvenir à ces résultats, les principales d'entre elles sont présentées à l'annexe 2.

Le tableau 4 montre le niveau des possibilités forestières par essence ou par groupe d'essences ainsi que leur variation par rapport à celles actuellement en vigueur. Ces niveaux sont appelés à être ajustés lors de la détermination, suite à la revue externe.

Les possibilités forestières préliminaires s'élèvent à 56 100 m³/an (tableau 4). Ces résultats représentent une réduction de 1 % par rapport à la période précédente. La possibilité forestière unitaire préliminaire est de 1,5 m³/ha/an, ce qui correspond à une récolte annuelle de 1 % du volume sur pied initial.

Dans le groupe d'essences SEPM, le sapin baumier représente 62 %. La proportion d'érable rouge dans le groupe *Érables à sucre et rouge* est de 33 %.

Tableau 4 Résultats préliminaires des possibilités forestières par essence ou par groupe d'essences et écart avec celles de la période 2015-2018

| | | Possibilités forestières (m³/an) | | | | | | | | | | |
|-----------|--------|----------------------------------|--------|------------------------|-----------|---------------------|------------------|--------------------------------|----------------------------|--------|--|--|
| Périodes | SEPM | Thuya | Pruche | Pins blanc et rouge | Peupliers | Bouleau à papier | Bouleau jaune | Érables à sucre et rouge | Autres feuillus durs | Total | | |
| 2018-23 | 23 400 | 700 | 0 | 200 | 2 200 | 4 400 | 7 400 | 16 900 | 800 | 56 100 | | |
| 2010-23 | 42% | 1% | 0% | 0% | 4% | 8% | 13% | 30% | 1% | 100% | | |
| 2015-18 | 17 400 | 1 700 | 100 | 200 | 3 000 | 4 900 | 9 100 | 19 300 | 1 200 | 56 900 | | |
| Écart (%) | 34% | -59% | -100% | 0% | -27% | -10% | -19% | -12% | -33% | -1% | | |

Écarts par rapport au CPF 2015-2018

Dans cette unité d'aménagement, les résultats par rapport aux possibilités forestières 2015-2018 sont différents pour les raisons suivantes : volume dans l'inventaire plus élevé, plus de volume dans les courbes, niveau maximum de coupes totales et effet de l'organisation spatiale. L'annexe 3 explique plus en détail les changements observés dans l'unité d'aménagement entre les deux périodes.

Évolution du volume selon un scénario de récolte permettant un rendement accru

La figure 11 présente la variation des catégories de volume sur l'horizon de 150 ans. La différence entre le volume à maturité et le volume récoltable s'explique par la superficie où la récolte n'est pas autorisée en raison, par exemple, de règles de juxtaposition des agglomérations de coupes, de la fermeture des unités territoriales de référence (UTR) ou en raison de coupes partielles qui ne prélèvent qu'une partie du volume. L'annexe 4 distingue les scénarios d'où proviennent les données des tableaux et des figures présentés dans ce rapport.

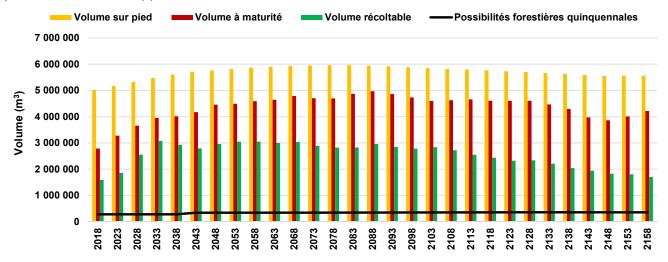


Figure 11 Évolution du volume selon le scénario retenu¹⁵

¹⁵ Voir la fiche 2.8 du MDPF

Répartition des possibilités forestières

Composition forestière

Le tableau 5 présente la répartition des possibilités forestières selon les grands types de forêt présents dans le territoire destiné à l'aménagement forestier. Chaque grand type de forêt se distingue par les essences qui le dominent. Ainsi, ces essences peuvent avoir des usages différents et certaines d'entre elles peuvent poser des difficultés de mise en marché dans le contexte économique actuel et en fonction de la structure industrielle en place.

Tableau 5 Répartition des possibilités forestières par groupe d'essences et par grand type de forêt

| | | Superficie | e récoltée | | | | | Possibilités | s forestières | i | | |
|-------------------------------|--------|------------|------------|-----------|--------|------|------------|--------------|---------------|-----------|--------|------|
| Grands types de forêt | Coupes | finales | Coupes | artielles | Rési | neux | Feuillus t | tolérants | Feuillus in | tolérants | Tot | tal |
| | ha/an | % | ha/an | % | m³/an | % | m³/an | % | m³/an | % | m³/an | % |
| Pessières | 0 | 0% | 3 | 1% | 500 | 2% | 0 | 0% | 0 | 0% | 500 | 1% |
| Sapinières | 20 | 18% | 95 | 19% | 8 100 | 33% | 500 | 3% | 1 300 | 11% | 9 900 | 18% |
| Pinèdes grises | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Pinèdes blanches | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Cédrières | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Prucheraies | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Résineux à feuillus | 50 | 45% | 15 | 3% | 6 700 | 28% | 900 | 5% | 2 900 | 24% | 10 500 | 19% |
| Bétulaies blanches à résineux | 30 | 27% | 10 | 2% | 2 300 | 9% | 600 | 3% | 2 100 | 17% | 5 000 | 9% |
| Peupleraies à résineux | 10 | 9% | 0 | 0% | 600 | 2% | 0 | 0% | 700 | 6% | 1 300 | 2% |
| Feuillus tolérants à résineux | 0 | 0% | 50 | 10% | 2 000 | 8% | 1 600 | 8% | 700 | 6% | 4 300 | 8% |
| Bétulaies blanches | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Peupleraies | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Érablières rouges | 0 | 0% | 63 | 12% | 2 500 | 10% | 800 | 4% | 2 000 | 16% | 5 300 | 9% |
| Feuillus tolérants | 0 | 0% | 270 | 53% | 1 600 | 7% | 15 100 | 77% | 2 600 | 21% | 19 300 | 34% |
| Total | 110 | 100% | 506 | 100% | 24 300 | 100% | 19 500 | 100% | 12 300 | 100% | 56 100 | 100% |

Principales composantes territoriales

Des modalités particulières applicables sur certaines superficies ou des particularités biophysiques du territoire diminuent également la rentabilité des activités de récolte. Ainsi, la combinaison de la composante territoriale et du grand type de forêt permet de catégoriser le degré de difficulté opérationnelle (tableau 6).

Le classement par couleur, du vert (facile) au rouge (très difficile), illustre la difficulté opérationnelle croissante pour la récolte. Cette dernière considère le type de composante territoriale et les difficultés de mise en marché des diverses essences dans les mêmes parterres de coupe.

0

Tableau 6 Répartition des possibilités forestières (m³/an) par composante territoriale et gradient de difficulté opérationnelle par grand type de forêt¹6

| | | Poss | sibilités fore | stières dar | ns les compo | santes teri | ritoriales (m | r³/an) | |
|-------------------------------|---------------------|----------|--------------------------|-------------|-----------------------|------------------|---------------------|--------|------|
| Grands types de forêt | Sans contraintes | Paysages | Territoires fauniques | Autres | Peuplements orphelins | Pentes fortes | Lisières boisées | Total | |
| | | | structurés | | | | | m³/an | % |
| Pessières | 250 | 10 | 10 | 170 | 100 | 0 | 10 | 550 | 1% |
| Sapinières | 3 490 | 110 | 1 440 | 3 030 | 880 | 330 | 620 | 9 900 | 18% |
| Résineux à feuillus | 4 780 | 280 | 1 460 | 1 920 | 1 090 | 610 | 370 | 10 510 | 19% |
| Peupleraies à résineux | 720 | 10 | 240 | 240 | 80 | 10 | 40 | 1 340 | 2% |
| Bétulaies blanches à résineux | 1 680 | 110 | 500 | 1 870 | 420 | 240 | 150 | 4 970 | 9% |
| Feuillus tolérants à résineux | 1 790 | 130 | 270 | 840 | 470 | 80 | 670 | 4 250 | 8% |
| Érablières rouges | 2 500 | 50 | 130 | 1 220 | 670 | 30 | 690 | 5 290 | 9% |
| Feuillus tolérants | 9 320 | 350 | 1 300 | 4 770 | 800 | 320 | 2 430 | 19 290 | 34% |
| Cédrières | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |
| Pinèdes grises | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |
| Pinèdes blanches | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |
| Prucheraies | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |
| Peupleraies | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |
| Bétulaies blanches | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |
| Total | 24 530 | 1 050 | 5 350 | 14 060 | 4 510 | 1 620 | 4 980 | 56 100 | 100% |

Particularités reliées à la répartition des possibilités forestières dans les composantes territoriales

- La composante territoriale « Autres » correspond aux ravages du cerf de Virginie et aux parcs régionaux.
- 44 % de la superficie est situé dans la contrainte facile, 36 % dans la contrainte difficile et 20 % dans la contrainte très difficile.

¹⁶ Voir l'annexe 1 pour les définitions.

Activités d'aménagement forestier¹⁷ et budget requis

L'élaboration des scénarios sylvicoles¹⁸ prend en compte les recommandations du Tome III du Guide sylvicole du Québec¹⁹ et les particularités régionales. Les activités de récolte et les travaux sylvicoles requis pour atteindre les objectifs de la stratégie d'aménagement forestier sont présentés aux tableaux 7 et 8. Ils sont en partie encadrés par les cibles établies par la Direction générale régionale (DGR). Ils ont fait l'objet de rencontres d'arrimage avec le Bureau du forestier en chef et ils sont le résultat de l'optimisation. Ce niveau d'aménagement requiert un budget annuel de **377 000** \$ pour la réalisation des travaux sylvicoles. Certaines informations liées aux activités d'aménagement forestier sont présentées à l'annexe 5. La figure 12 montre la répartition du budget par famille de traitements.

Tableau 7 Répartition de la superficie des traitements commerciaux (ha/an), comparaison avec la période 2015-2018 et les cibles de la Direction générale régionale²⁰

| Traitements commerciaux (récolte) | Superficie annuelle moyenne (ha/an) | Écart avec 2015-2018 (%) | Cibles de la DGR | Gradient * |
|---|--|--------------------------------|------------------|------------|
| Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) | 110 | -9% | < 120 ha | I-B-Ex |
| Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) | 0 | 0% | | |
| Coupe avec réserve de semenciers (CRS) | 0 | -100% | | |
| Total des coupes finales | 110 | -10% | | |
| Éclaircie commerciale | 3 | 0% | < 5 ha | 1 |
| Coupe progressive régulière | 63 | -26% | 50 à 100 ha | В |
| Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL) | 184 | -6% | < 60% des CP | В |
| Coupe progressive irrégulière à couvert permanent(CPIP) | 146 | -070 | > 30% des CP | В |
| Coupes de jardinage ou d'amélioration | 111 | -40% | 65 à 180 ha | I |
| Total des coupes partielles | 506 | -18% | | |
| Total des activités de récolte | 615 | -17% | | |
| % des coupes totales / récolte | 18% | 8% | | |
| % des coupes partielles / récolte | 82% | -1% | | |
| Coupes partielles de peuplements résineux | 110 | -31% | | |
| Coupes partielles de peuplements de feuillus tolérants et de pins | 320 | -30% | | |

^{*} Gradient : Elite (EI), Intensif (I), de base (B), Extensif (Ex)

Particularités reliées aux activités d'aménagement avec récolte

- Les scénarios sylvicoles ont été révisés avec la DGFo.
- La superficie des coupes finales suite à une coupe partielle dans les peuplements de feuillus tolérants est incluse dans les CPRS.
- La cible imposée au niveau des coupes totales influence de manière importante les résultats.

¹⁷ Pour plus d'informations sur les traitements sylvicoles, voir les fiches du chapitre 3 du MDPF.

¹⁸ Par exemple : scarifiage, plantation, éclaircie précommerciale, éclaircie commerciale et coupe totale. Voir la fiche 2.3 du MDPF.

¹⁹ Référence: http://www.mffp.gouv.gc.ca/forets/connaissances/connaissances-guide-sylvicole.jsp (consulté le 19 janvier 2016).

²⁰ Le gradient réfère à l'intensité de la sylviculture.

Tableau 8 Répartition de la superficie des traitements non commerciaux, comparaison avec la période 2015-2018 et les cibles de la Direction générale régionale²¹

| Traitements non commerciaux | Superficie annuelle moyenne (ha/an) | Écart avec 2015-2018 (%) | Cibles de la DGR | Gradient * |
|---|--|--------------------------------|------------------|------------|
| Ligniculture (essences à croissance rapide) | 0 | 0% | 0 ha | |
| Plantation intensive (2 000 plants/ha) | 4 | -79% | 10 à 20 ha | 1 |
| Plantation de base (1 600 plants/ha) | 2 | 0% | 0 ha | В |
| Regarni | 52 | -68% | | В |
| % des plantations dans les coupes totales | 5% | -65% | | |
| Total des travaux de reboisement | 58 | -68% | < 40 000 plants | |
| Nettoiement | 0 | 0% | | |
| Éclaircie précommerciale | 2 | -94% | | |
| Dégagement de la régénération naturelle | 0 | -100% | | |
| Dégagement des plantations | 5 | -72% | | I-B |
| Élagage | 0 | 0% | | |
| Total des travaux d'éducation | 7 | -93% | < 50 ha | |
| Scarifiage partiel | 111 | N.D. | | |
| Scarifiage en plein | 6 | N.D. | | |
| Total de la préparation de terrain | 117 | 0% | | |
| Total des travaux sans récolte | 182 | -55% | | |

Gradient: Elite (EI), Intensif (I), de base (B), Extensif (Ex)

300 000 \$ 528\$/ha 250 000 \$ 200 000 \$ Budget annuel utilisé 150 000 \$ 100 000 \$ 720\$/ha 50 000 \$ 300\$/ha 1226\$/ha 0\$/ha 0\$ Coupes finales Coupes partielles Reboisement Travaux d'éducation Préparation de terrain

Figure 12 Répartition du budget annuel dans les principaux traitements prévus à la stratégie d'aménagement et coût moyen par hectare par traitement (\$/ha)

Particularités reliées aux activités d'aménagement sans récolte

- Les scénarios sylvicoles ont été révisés avec la DGFo.
- La cible de plantation intensive demandée par la DGFo n'a pas pu être respectée dans le modèle parce que le maximum réalisable est moindre (fonction des traitements de récolte et du niveau de plants).

²¹ Le gradient réfère à l'intensité de la sylviculture.

Annexe 1. Définitions

Catégories de territoire

Le territoire forestier public correspond à la superficie de juridiction provinciale qui peut être aménagée, et ce, au sud de la limite nordique d'attribution des bois. Il exclut donc les terres fédérales et privées. Le territoire public, à l'exclusion des territoires forestiers résiduels, est subdivisé en 71 unités d'aménagement dans lesquelles existe une distinction de la superficie en fonction de son utilisation pour la production de matière ligneuse. Ainsi, la répartition suivante de la superficie est établie :

- improductive²²;
- hors des unités d'aménagement (territoires forestiers résiduels, etc.);
- exclue de l'aménagement forestier (aires protégées, parcs nationaux, pentes abruptes, etc.). Cette superficie est utilisée pour réaliser les portraits forestiers (vieilles forêts, etc.)²³;
- destinée à l'aménagement forestier (superficie résiduelle où l'aménagement forestier est permis).

Composantes territoriales

Tableau A1.1 Définitions des composantes territoriales²⁴

| Appellations | Définitions |
|----------------------------------|---|
| Sans contraintes | Territoire où les éléments suivants n'ont pas été identifiés. |
| Encadrements visuels | Superficie des paysages visibles à partir de sites identifiés pour lesquels des modalités d'intervention sont prévues afin d'en préserver la qualité visuelle. Ces sites sont prescrits par le RNI ou sont des sites d'intérêt identifiés dans le cadre de l'OPMV 7. Le paysage est déterminé en fonction de la topographie et doit être visible à partir d'une structure ou d'un site d'intérêt. |
| Territoires fauniques structurés | Ces territoires sont généralement délimités aux fins de conservation et de mise en valeur de la faune (réserves fauniques, ZEC et pourvoiries à droits exclusifs). |
| Forêts morcelées | Peuplements forestiers de petite superficie, prêts pour la récolte, mais qui ont été délaissés lors des opérations des années antérieures pour différentes raisons. Ils comprennent les peuplements enclavés, les peuplements orphelins, les peuplements résiduels de coupe mosaïque, les îles et les séparateurs de coupe. |
| Pentes fortes | Superficie, dont l'inclinaison varie de 31 % à 40 %, qui présente des difficultés opérationnelles suffisamment élevées pour que sa récolte fasse l'objet d'un suivi distinct. La superficie dont l'inclinaison est supérieure à 40 % est exclue de l'aménagement forestier, mais fait partie des portraits du territoire pour des variables de suivi. |
| Habitats fauniques | Superficie qui fait l'objet d'un plan d'aménagement particulier pour maintenir les composantes de l'habitat hivernal du cerf de Virginie ou du plan de rétablissement de l'habitat du caribou forestier. |
| Lisières boisées | Lisières boisées (généralement de 20 mètres de largeur) conservées en tout temps en bordure des cours d'eau et de certains sites récréatifs. Une récolte partielle y est permise lorsque la densité du couvert est supérieure à 60 % (densités A et B). |
| Autres | Tout autre élément présentant des caractéristiques sensibles, un intérêt particulier ou demandant d'autres particularités opérationnelles. |

²² La forêt ne peut s'y établir naturellement (dénudés secs et humides, etc.).

²³ Lorsque la forêt qui l'occupe contribue au suivi de certaines variables utilisées pour réaliser des portraits, par exemple, le pourcentage de vieilles forêts. Dans une aire protégée, aucune récolte n'est réalisée, mais les caractéristiques de sa forêt contribuent à l'atteinte de la cible fixée.

Adapté de État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable – Bilan 2008-2013 http://forestierenchef.gouv.gc.ca/mandats/bilan-de-durabilite-des-forets-publiques-au-quebec/ (consulté le 24 février 2016).

Annexe 2. Principales analyses réalisées en support à la décision

Le tableau suivant regroupe les principales analyses réalisées dans le cadre du CPF de cette unité d'aménagement. Certaines sont générales et appliquées à l'ensemble des unités d'aménagement alors que d'autres sont spécifiques et ont été réalisées à la demande de la DGR.

Ces analyses ont été produites en vue d'aider les décideurs à orienter les cibles de la stratégie d'aménagement du CPF ou pour quantifier l'impact de certains enjeux.

Tableau A2.1 Principales analyses réalisées

| No | Analyses | Requérant | Date |
|----|--|-----------|--------------|
| 1 | Analyse selon les cibles du calcul 2015-2018 aux fins de comparaison des résultats | BFEC | Janvier 2016 |
| 2 | Portrait de l'évolution de la forêt sans perturbation naturelle ou humaine | SOR | Janvier 2016 |
| 3 | Analyse avec une enveloppe budgétaire réduite. | SOR | Février 2016 |
| 4 | Analyse des nouveaux regroupements UTR - UTA de l'enjeu de structure d'âge | SOR | Février 2016 |
| 5 | Analyse de nouvelles cibles pour l'enjeu de structure d'âge | SOR | Février 2016 |
| 6 | Analyse avec de nouvelles cibles pour les activités d'aménagement | SOR | Février 2016 |
| 7 | Analyses de l'intégration du suivi et des contraintes de bois d'œuvre de feuillus durs | BFEC | Mars 2016 |
| 8 | Analyse de l'intégration de l'aménagement forestier 2013-2018 en volume et en superficie | BFEC | Mars 2016 |
| 9 | Analyse quantifiant les impacts des cibles retenues pour l'enjeu de structure d'âge | BFEC | Avril 2016 |
| 10 | Analyse quantifiant les impacts des ravages du cerf de Virginie | BFEC | Avril 2016 |
| 11 | Analyse quantifiant les impacts des aires protégées candidates intégrées | BFEC | Avril 2016 |
| 12 | Analyse quantifiant les impacts des objectifs locaux et régionaux | BFEC | Avril 2016 |

Annexe 3. Documentation des écarts CPF 2018-2023 vs CPF 2015-2018

La documentation des écarts a pour but d'expliquer plus en détail les changements entre les possibilités forestières observées depuis le dernier CPF.

Territoire destiné à l'aménagement forestier

L'unité d'aménagement dispose d'une nouvelle carte écoforestière basée sur des photographies aériennes de 2007. Cette carte, réalisée en fonction d'une nouvelle norme, intègre entre autres les perturbations naturelles et humaines jusqu'en 2012 et elle actualise les principales caractéristiques des peuplements, dont l'âge, la hauteur et la composition.

Des changements peuvent également toucher les entités territoriales. Ces modifications représentent les changements de vocation du territoire. Par exemple, des sites à vocation de protection peuvent avoir été ajoutés ou retirés. Tous ces changements peuvent faire varier la superficie destinée à l'aménagement forestier de l'UA. Il est estimé que cette superficie a diminué de 3 % avec cette nouvelle cartographie.

Autre changement territorial survenu dans l'unité d'aménagement depuis le CPF 2015-2018

• Changements d'affectations ou conversion de vocation

Volume sur pied initial

Un nouvel inventaire est également disponible pour cette unité d'aménagement. Ce dernier et les courbes d'évolution actualisent le volume sur pied en début d'horizon. Ainsi, il est possible de comparer le volume des principaux groupes d'essences avec le dernier CPF. Il est constaté que le volume initial sur pied toutes essences est semblable au CPF 2015-2018. Par contre, le volume des essences résineuses a augmenté de 19 %, alors que celui des feuillus tolérants a diminué de 20 %.

Rendement des courbes d'évolution

En raison de la nouvelle carte et du nouvel inventaire, il a été nécessaire de créer de nouvelles courbes d'évolution. Ces courbes ont été produites à partir d'une mise à jour des modèles de croissance²⁵. De manière générale, les nouvelles courbes utilisées génèrent un accroissement et un volume maximal plus élevés que celles du CPF 2015-2018.

Autres changements aux intrants survenus dans l'unité d'aménagement depuis le CPF 2015-2018

- Révision des scénarios sylvicoles proposés à l'optimisation
- Prélèvement plus important dans les coupes partielles des feuillus tolérants et des feuillus tolérants à résineux

²⁵ Un avis technique est en préparation sur le sujet à la Direction de la recherche forestière du MFFP.

Écarts reliés aux intrants

Il est difficile de quantifier l'impact individuel des éléments précédents. Par contre, il est possible de quantifier leur impact global en comparant les possibilités forestières théoriques actuelles avec celles du calcul antérieur. La comparaison de ces possibilités forestières procure une vue globale de l'impact des changements reliés aux intrants. Ainsi, pour le volume des essences résineuses, la différence s'est accentuée, passant d'une augmentation de 19 % pour le volume sur pied à une augmentation de 52 % pour l'impact global des intrants. Cette augmentation est principalement attribuable au meilleur rendement des courbes de croissance et à l'augmentation du volume sur pied. Pour les feuillus tolérants, le gain observé au niveau des courbes d'évolution ne permet pas de compenser complètement la baisse du volume sur pied car une baisse de 10 % persiste lorsqu'on compare la variation issue des intrants.

Enjeux considérés dans la modélisation

Les enjeux d'aménagement durable présentés dans le tableau 3 influencent également les résultats préliminaires. Il est constaté que certains enjeux ont des effets différents de ceux du CPF précédent. Parmi les différences observées, il apparaît que l'organisation spatiale des coupes et des lisières boisées a maintenant un impact supérieur de 7 % au niveau du volume total. Cette variation origine de l'impact de l'organisation spatiale en coupe mosaïque qui a été considéré comme nul lors du calcul précédent. Il est aussi possible de comparer l'impact des autres enjeux. Ces derniers ont maintenant des impacts supérieurs de 9 %. Cette variation origine du niveau de coupes totales imposé.

Résultats préliminaires

Tel que constaté au tableau 4, les possibilités forestières 2018-2023 diminuent de 1 % par rapport à celles de 2015-2018. L'analyse présentée démontre que les éléments les plus importants pour expliquer cette baisse proviennent de la variation du volume sur pied, du niveau de coupes totales imposé ainsi que de l'organisation spatiale en coupe mosaïque. Les meilleurs rendements des courbes d'évolution observés devraient amener une diminution moindre des possibilités pour les feuillus tolérants et une plus grande augmentation pour les résineux. Toutefois, l'addition des impacts des enjeux retenus et de l'organisation spatiale, qui ont maintenant plus d'impact, viennent contrebalancer et même annuler la hausse issue des intrants.

Tableau A3.1 Principaux écarts constatés

| Éléments analysés | Feuillus tolérants | Feuillus intolérants | Résineux | Total |
|--|-----------------------|-------------------------|----------|-------|
| Territoire destiné à l'aménagement forestier | | -3% | | |
| Volume sur pied initial | -20% | 4% | 19% | -1% |
| Rendement des courbes d'évolution | | Volume plus | élevé | |
| Variation issue des intrants | -10% | 8% | 52% | 20% |
| Organisation spatiale et lisières boisées | -9% | -3% | -6% | -7% |
| Autres enjeux | -2% | -8% | -8% | -9% |
| Variation des résultats préliminaires | -20% | -8% | 25% | -1% |

Annexe 4. Rendement soutenu, accru ou niveau variable²⁶

Le tableau suivant distingue la provenance des données pour les tableaux et les figures du rapport selon les scénarios d'aménagement analysés lors du CPF 2018-2023. Trois types de modélisation ont été produits, selon que le rendement est soutenu, accru ou à niveaux variables. L'horizon utilisé pour évaluer les valeurs est indiqué en nombre d'années²⁷.

Tableau A4.1 Distinction des scénarios en fonction du rendement soutenu, accru ou à niveaux variables

| No | Titre | Années | Rendement soutenu | Rendement accru |
|--------------|---|--------|-------------------|-----------------|
| Tableau 4 | Résultats préliminaires des possibilités forestières | 25 | | |
| Figure 11 | Évolution des volumes | 150 | | |
| Tableau 5 | Répartition des possibilités forestières par groupe d'essences et par type de forêt | 25 | | |
| Tableau 6 | Répartition des possibilités forestières par composante territoriale et gradient de difficulté opérationnelle par type de forêt | 25 | | |
| Tableau 7 | Répartition de la superficie des traitements commerciaux | 25 | | |
| Tableau 8 | Répartition de la superficie des traitements non commerciaux | 25 | | |
| Figure 12 | Répartition du budget dans les principaux traitements prévus à la stratégie d'aménagement | 25 | | |
| Tableau A5.1 | Variables forestières liées aux activités d'aménagement | 30 | | |
| Figure A6.1 | Coûts d'approvisionnement | 25 | | |
| Figure A7.1 | Évolution des vieilles forêts à l'échelle de l'unité d'aménagement | 150 | | |
| Figure A7.2 | Évolution des forêts en régénération à l'échelle de l'unité d'aménagement | 150 | | |
| Figure A8.1 | Évolution de la superficie par type de couvert | 150 | | |
| Figure A8.2 | Évolution du volume de sapin | 150 | | |
| Figure A9.1 | Évolution de la superficie des peuplements de 7 mètres et plus des UTR ou des aires de trappe | 150 | | |
| Figure A10.2 | Évolution du pourcentage de strates / peuplements abri et nourriture- abri dans les compartiments des aires de confinement | 150 | | |
| Figure A11.2 | Évolution du taux de perturbation dans l'unité d'aménagement | 150 | | |
| Figure A12.1 | Proportion des peuplements vulnérables à la TBE | 150 | | |
| Figure A13.1 | Pourcentage de la superficie paludifiée et/ou susceptible à l'envahissement par les éricacées | 150 | | |
| Figure A15.1 | Évolution du volume de bois d'œuvre récolté | 50 | | |
| Figure A15.2 | Évolution du volume moyen de bois d'œuvre récolté | 50 | | |
| Figure A16.1 | Évolution du volume moyen des tiges SEPM récoltées | 150 | | |
| Figure A16.2 | Évolution de la proportion récoltée dans les peuplements de petites tiges | 150 | | |
| Figure A17.1 | Évolution du volume moyen des tiges de bouleau à papier récoltées | 150 | | |

²⁶ Voir la fiche 2.8 du MDPF.

²⁷ La première période de l'horizon de calcul correspond à 2013-2018 et est utilisée pour la mise à jour des interventions humaines et des perturbations naturelles. La modélisation sur 145 ans vers le futur. En général, les valeurs présentées sont basées sur la moyenne des périodes 2 à 6.

Annexe 5. Variables forestières liées aux activités d'aménagement

Le tableau A5.1 présente diverses variables concernant les coupes partielles et les coupes totales prévues à la stratégie d'aménagement. Le cycle de perturbations humaines correspond au temps requis pour perturber une superficie équivalente à la superficie totale de l'aire étudiée.

Tableau A5.1 Variables descriptives reliées aux coupes partielles et totales par grand type de forêt²⁸

| | | Coupes partielles | | | Coupes totales | | |
|--------------------------------|------------------------|---------------------|----------------------|---|---------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|
| Grands types de forêt | Cycle de perturbations | Rotation moyenne | Prélèvement moyen | Surface terrière moyenne avant coupe | Âge moyen des peuplements | Volume moyen toutes essences | Dimension des bois SEPM |
| | | années | % | m²/ha | années | m³/an | dcm³/tige |
| Pessières | 81 | 30 | 19% | 40 | 100 | 226 | 216 |
| Sapinières | 59 | 46 | 40% | 22 | 76 | 123 | 140 |
| Pinèdes grises | 0 | - | - | - | - | - | - |
| Pinèdes blanches | 100 | - | - | - | - | - | - |
| Cédrières | 209 | - | - | - | - | - | - |
| Prucheraies | 0 | - | - | - | - | - | - |
| Résineux à feuillus | 85 | - | - | - | 81 | 177 | - |
| Bétulaies blanches à résineux | 137 | - | - | - | 97 | 153 | - |
| Peupleraies à résineux | 131 | - | - | - | 96 | 190 | - |
| Feuillus tolérants à résineux | 74 | 35 | 35% | 26 | - | - | - |
| Bétulaies blanches | 0 | - | - | - | - | - | - |
| Peupleraies | 0 | - | - | - | - | - | - |
| Érablières rouges | 37 | 41 | 39% | 27 | - | - | - |
| Feuillus tolérants | 35 | 26 | 30% | 26 | - | - | - |
| Tous les grands types de forêt | 58 | 32 | 33% | 26 | 86 | 163 | 150 |

²⁸ Ces valeurs sont basées sur les 70 premières années, soit la période utilisée pour l'établissement de la moyenne présentée. La surface terrière de 40 m² pour les coupes partielles dans les pessières représente peu de superficie et correspond à des éclaircies commerciales dans des plantations d'épinettes blanches.



25

Annexe 7. Structure d'âge²⁹

Pour traiter cet enjeu, le Bureau du forestier en chef a intégré dans ses analyses les cibles établies par la DGR pour les stades de *Vieilles forêts* et de *Régénération*, lesquelles sont basées sur la documentation existante³⁰. Ces cibles établissent le degré d'altération par unité territoriale d'analyse (UTA) ainsi qu'un délai pour les atteindre. Il y a 2 UTA dans l'unité d'aménagement 051-51. Les degrés d'altération retenus ainsi que les délais de restauration (en nombre d'années) pour les atteindre sont décrits dans le tableau suivant.

Dans le territoire d'analyse, la portion Hors UTA représente 7 043 hectares (11 %).

Tableau A7.1 Superficie des unités territoriales d'analyse (UTA), degré d'altération en 2018, cibles et délais visés pour la restauration

| Unités territoriales d'analyse (UTA) | | | | | | | | |
|--------------------------------------|--------|--------|-----------------------|------------------------|--------|-----------------------|--|--|
| UTA | Supe | rficie | Degré d'altération | Pourcentage de veilles | Cible | Délai de restauration | | |
| | На | % | actuel | forêts | | restauration | | |
| UA | 65 719 | 100% | | 29.3% | Aucune | 0 | | |
| UTA1 | 45 475 | 69% | | 22.7% | | 10 | | |
| UTA2 | 13 201 | 20% | | 44.1% | Aucune | 0 | | |

Degrés d'altération

| Faible Moyen Elevé |
|--------------------|
|--------------------|

Les cibles retenues n'ont pas d'impact sur la quantité de forêts en régénération et de vieilles forêts à court terme. Il n'y a pas d'impact sur les possibilités forestières à court terme également. Les figures A7.1 et A7.2 présentent l'évolution des vieilles forêts et celles en régénération sur une période de 150 ans.

0

²⁹ Voir la fiche 4.1 du MDPF.

³⁰ La DGR a utilisé les critères décrits dans le document suivant « Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré de 2018-2023 – Cahier 2.1 – Enjeux liés à la structure d'âge des forêts » (document préliminaire non publié).

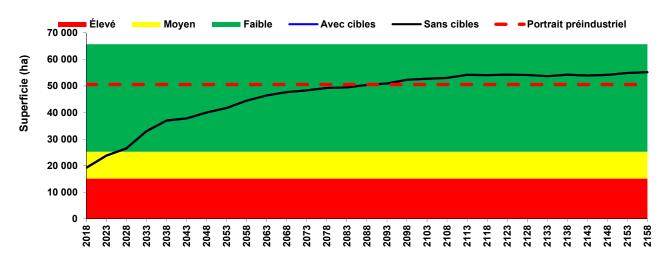


Figure A7.1 Évolution de la superficie des vieilles forêts selon les taux de perturbation³¹

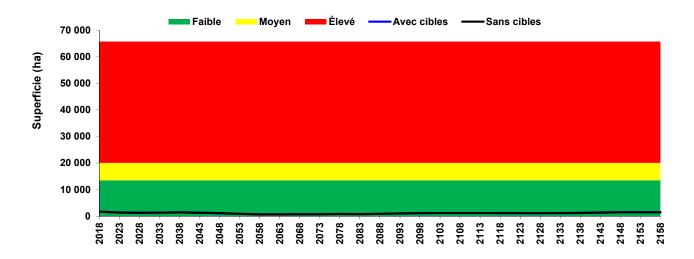


Figure A7.2 Évolution de la superficie des forêts en régénération selon les taux de perturbation³²

Particularités reliées à la structure d'âge

- La superficie des parcs nationaux du Mont-Orford (Hors UTA), Frontenac (UTA2) et Mont-Mégantic (UTA2) est incluse dans les deux figures de l'évolution des stades de développement à l'échelle de l'unité d'aménagement.
- La définition des vieilles forêts dont l'évolution est mesurée en fonction de la surface terrière a changé pour le CPF 2018-2023 par rapport au CPF 2015-2018.

³¹ La frontière entre les zones rouge et jaune représente le seuil d'alerte (30 % de la moyenne historique) alors que celle entre les zones jaune et verte correspond au seuil d'altération modéré (50 % de la moyenne historique).

³¹ La frontière entre les zones rouge et jaune représente le seuil d'alerte (30 % de la superficie en régénération) alors que celle entre les zones jaune et verte correspond au seuil d'altération modéré (20 % de la superficie en régénération).

Annexe 8. Composition forestière³³

Enfeuillement

Cette unité d'aménagement est susceptible à l'envahissement par les feuillus intolérants (enfeuillement). Cet enjeu ne fait pas l'objet de cibles particulières dans la modélisation. Les stratégies sylvicoles dans les peuplements susceptibles à cette problématique vise à favoriser une composition après coupe semblable à celle qui prévalait avant la récolte. La figure A8.1 représente leur évolution à l'échelle du territoire d'analyse en fonction de la stratégie d'aménagement retenue. La figure montre que l'évolution est relativement stable.

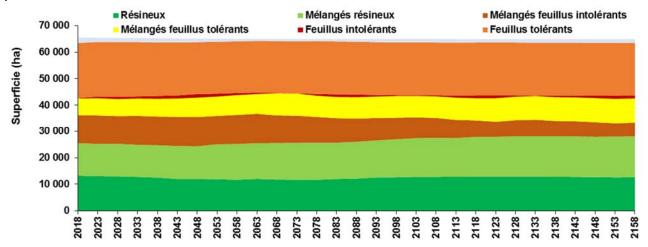


Figure A8.1 Évolution de la superficie par type de couvert dans le territoire d'analyse

Raréfaction de certaines essences

La raréfaction du thuya occidental, de l'épinette rouge, de l'épinette blanche, des essences compagnes dans l'érablière ainsi que la diminution du bouleau jaune sont des réalités dans cette unité d'aménagement.

Même s'il n'y a pas de cibles dans le CPF, des actions spécifiques ont été prises lors de la conception de la stratégie d'aménagement telles que la création de groupes de strates particuliers et le choix de scénarios sylvicoles adaptés à ces essences

0

³³ Voir les fiches 4.2 et 4.3 du MDPF.

Annexe 9. Organisation spatiale³⁴

Organisation spatiale adaptée à la sapinière et à l'érablière

L'unité d'aménagement est soumise au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) qui impose une répartition des activités de récolte par coupes totales selon un mode prévoyant une majorité de coupes en mosaïque et un complément en coupes agglomérées. Une spatialisation tenant compte de ces paramètres a été effectuée.

La figure A9.1 présente l'évolution de la proportion des peuplements de 7 mètres et plus de chaque UTR de l'unité d'aménagement en relation avec le seuil minimal de 30 %.

L'impact des objectifs de répartition spatiale sur les possibilités forestières à court terme est estimé à -8 % du volume total, à -8 % du volume des résineux et à -10 % du volume des feuillus tolérants.

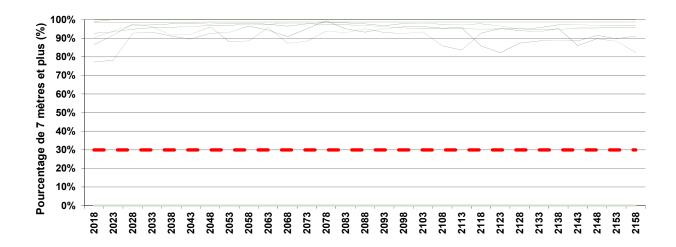


Figure A9.1 Évolution de la proportion des peuplements de 7 mètres et plus de chaque UTR

Particularités reliées à l'organisation spatiale

- La récolte des peuplements résiduels s'effectue lorsque le secteur initialement récolté atteint une hauteur moyenne de 3 mètres.
- Le délai de régénération retenu pour atteindre une hauteur de 3 mètres après coupe totale est de 10 ans. Les délais sont identiques à ceux du CPF 2015-2018.
- Suite à une analyse territoriale avec la nouvelle cartographie, la spatialisation est maintenant appliquée dans le CPF 2018-2023 avec des modalités adaptées à l'UA.

³⁴ Voir la fiche 4.5 du MDPF.

Annexe 10. Cerf de Virginie³⁵

L'unité d'aménagement comprend 6 aires de confinement hivernal du cerf de Virginie : Lac Louise (2), Ruisseau du Castor, Lac à la Truite, Rivière au Saumon et Rivière Felton. L'habitat hivernal est réparti en 7 compartiments qui couvrent 7 450 ha, soit 20 % de la superficie destinée à l'aménagement forestier (figure A10.1). Les modalités d'aménagement ont pour objectif de maintenir le pourcentage adéquat de peuplements d'abri et d'abri-nourriture en période hivernale dans chaque ravage ou compartiment lorsque ce dernier est présent.

Cet objectif a été introduit dans les analyses sous la forme d'un seuil minimal de peuplements d'abri et d'abri-nourriture à atteindre, puis à conserver à long terme dans chaque compartiment (tableau A10.1).

Tableau A10.1 Cibles et seuils retenus pour les types de peuplements

| Types de peuplement | Cible (%) | Seuil minimal (%) | |
|-------------------------------|--------------|----------------------|--|
| Peuplements d'abri | 25 | 12,5 | |
| Peuplements d'abri-nourriture | 25 12,5 | | |
| Peuplements de nourriture | Production | soutenue | |

Dans la situation où la superficie d'abri ou d'abri-nourriture se situe sous le seuil minimal en évolution naturelle, la récolte dans le type de peuplement n'est pas permise. À l'inverse, lorsque la cible dans le type de peuplement est atteinte dans un ravage, la récolte est permise tout en maintenant minimalement cette cible. Pour l'unité d'aménagement 051-51, la récolte est permise en tout temps. Enfin, la récolte dans les cédrières à l'intérieur des ravages est interdite sur l'ensemble de l'horizon de calcul afin de protéger ces types de forêts à haut potentiel d'abri.

L'impact sur les possibilités forestières à court terme des objectifs retenus est estimé à -1 % du volume total et à -2 % du volume des essences SEPM.

Particularités reliées au cerf de Virginie

- La même stratégie sylvicole est appliquée dans les ravages et dans l'unité d'aménagement.
- Le ravage de la Rivières Felton n'est pas considéré car la superficie est inférieure à 250 ha.
- Le ravage de la Rivière aux Cerises n'est pas considéré car la superficie est exclue du calcul.

³⁵ Voir la fiche 4.7 du MDPF.

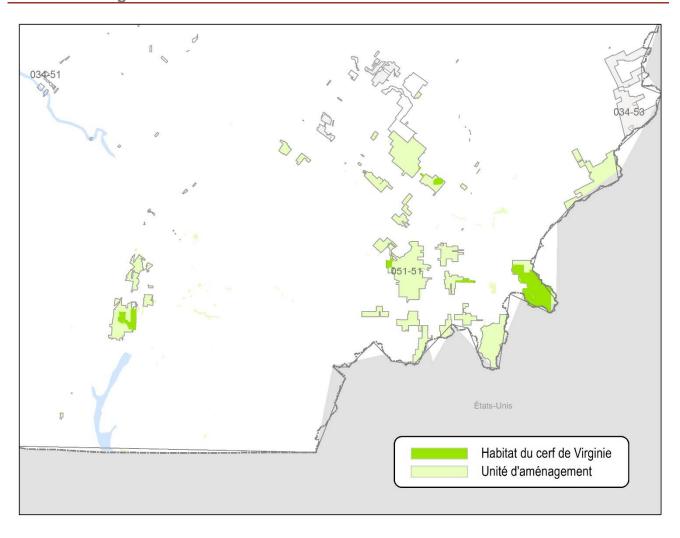


Figure A10.1 Aires de confinement du cerf de Virginie

Annexe 12. Tordeuse des bourgeons de l'épinette³⁶

La forêt de l'unité d'aménagement a été faiblement affectée par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) qui s'est terminée dans les années 1980. La figure A12.1 montre l'évolution de la vulnérabilité à la TBE dans le futur, sur la base de la stratégie d'aménagement appliquée. Certaines régions, plus affectées par la TBE, ont mis en place des stratégies sylvicoles permettant de minimiser la vulnérabilité de la forêt dans le temps³⁷.

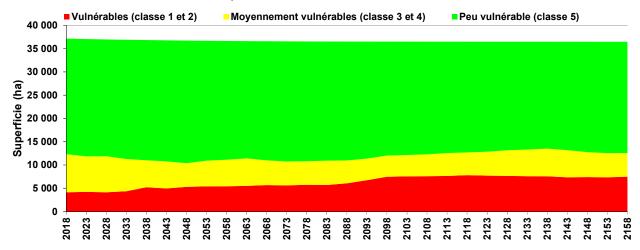


Figure A12.1 Superficie des peuplements vulnérables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Afin d'évaluer l'impact éventuel de l'épidémie, le Bureau du forestier en chef s'est basé sur les relevés aériens de 2014 réalisés par la Direction de la protection des forêts (DPF) du MFFP ainsi que sur la vulnérabilité actuelle du couvert forestier. Ces connaissances ont permis de catégoriser les unités d'aménagement selon leur degré de vulnérabilité et d'accorder une priorité d'analyse aux unités d'aménagement du domaine de la sapinière dans les régions où la TBE a causé des dommages importants lors de la dernière épidémie.

Actuellement, il n'y a pas d'infestation de tordeuse présente dans cette UA. Cependant, compte tenu de l'épidémie actuelle au Québec et de l'augmentation importante du volume de sapin dans le volume sur pied et le volume récolté, des analyses supplémentaires pourraient être réalisées pour documenter l'évolution du sapin dans cette UA.

0

³⁶ Voir la fiche 4.18 du MDPF.

³⁷ Voir le tableau 7 de la section Activités d'aménagement forestier.

Annexe 14. Maintien de la qualité du milieu forestier³⁸

Le maintien de la qualité du milieu aquatique nécessite la protection des bassins versants sensibles, des lisières boisées riveraines et de la qualité visuelle des paysages sensibles.

Bassins versants sensibles

Il n'y a aucun bassin versant sensible dans cette unité d'aménagement.

Lisières boisées

La réglementation en vigueur prescrit la protection ou la récolte partielle de lisières boisées afin de préserver la qualité des milieux riverains ou de maintenir le couvert forestier de certains sites sensibles. Ces lisières occupent 8 070 ha, soit 10 % de la superficie totale de l'unité d'aménagement. L'effet de ces modalités est pris en compte dans le CPF en ajustant les possibilités forestières à la baisse. Les réductions appliquées sont présentées dans le tableau A14.1. De plus, de nombreux corridors routiers et/ou bandes de protection associés à des affectations territoriales ont été comptabilisés lors de la cartographie. Ceux-ci sont incorporés dans le calcul de réduction pour les lisières boisées.

Tableau A14.1 Pourcentage de réduction pour les lisières boisées riveraines appliqué dans le calcul des possibilités forestières par groupe d'essences

| Groupes d'essences | Réduction (%) |
|----------------------|---------------|
| Résineux | -11 |
| Feuillus tolérants | -6 |
| Feuillus intolérants | -9 |
| Total | -9 |

Qualité visuelle des paysages

Des paysages ont été identifiés comme visuellement sensibles pour l'unité d'aménagement 051-51. Ces paysages occupent 1 990 ha, soit 2 % de l'unité d'aménagement. Une analyse de sensibilité effectuée dans le CPF 15-18 a démontré que l'impact de ces mesures sur les possibilités forestières à court terme était non significatif.

Particularité reliée au maintien de la qualité du milieu forestier

Il n'y a pas de travaux permis dans les milieux humides de végétation potentielle RC3 (cédrières).

³⁸ Voir les fiches 4.12 et 4.15 du MDPF.

Annexe 15. Bois d'œuvre de feuillus durs dans le CPF 2018-202339

La forêt feuillue et mixte à feuillus durs occupe 100 % de l'unité d'aménagement⁴⁰. En 2018, le volume de bois d'œuvre sur pied est évalué à 132 900 m³ nets. La répartition est de 40 % en bouleau jaune et de 60 % en érable à sucre. La portion en bois d'œuvre des possibilités forestières est de 2 930 m³ nets, dont 1 160 m³ nets en bouleau jaune et 1 770 m³ nets en érable à sucre⁴¹.

L'enjeu de durabilité du volume récolté en bois d'œuvre est évalué sur un horizon de 50 ans (figure A15.1). Le bois d'œuvre récolté provient de deux sources : les forêts destinées à produire du bois d'œuvre de qualité⁴² et celles où la composante de bouleau jaune et d'érable à sucre est marginale (moins de 10 %) et la proportion en bois d'œuvre est faible (moins de 15 %). Un déclin de 17 % du volume récolté en bois d'œuvre au cours de cette période est observé.

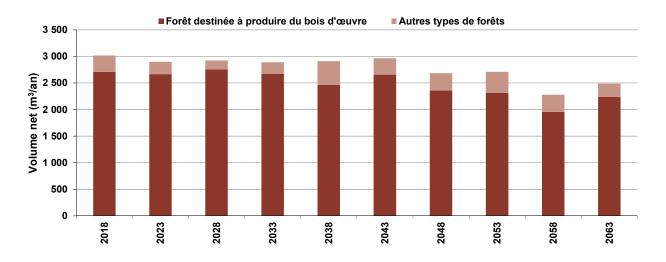


Figure A15.1 Évolution la portion en bois d'œuvre (m³ nets) à l'échelle de l'UA

L'enjeu de rentabilité opérationnelle (économique) est établi en fonction du volume moyen de bois d'œuvre récolté à l'hectare (m³ nets/ha). Cet indicateur permet un arrimage avec les exigences de rentabilité qui prévalent à l'échelle opérationnelle. À partir de sondages informels, le seuil minimal exigé serait autour de 10 m³ nets/ha récolté. L'analyse de la figure A15.2 montre que le volume moyen de bois d'œuvre récolté est de 9,6 m³ nets/ha en 2018.

³⁹ Se référer à la fiche 4.13 du MDPF.

⁴⁰ Voir la section Forêt du présent document

⁴¹ Ce volume est exprimé en volume marchand net puisque c'est une partie de la répartition par produits qui correspond au bois d'œuvre de qualité.

⁴² Tous les types de forêts de feuillus tolérants (Ft) et le type bétulaie jaune à résineux (BjRx). D'autres volumes de qualité sciage pourraient être ajoutés suite à la caractérisation.

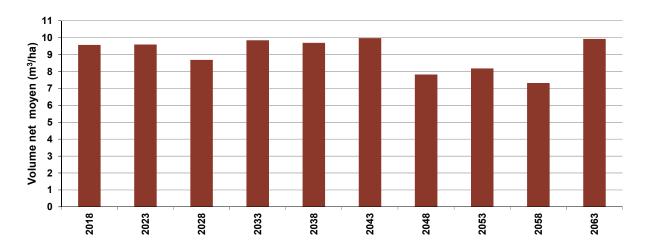


Figure A15.2 Évolution du volume moyen de bois d'œuvre récolté dans tous les types de forêt de feuillus tolérants et de bétulaie jaune à résineux

Particularité reliée au bois d'œuvre de qualité

• La rentabilité des opérations de récolte est problématique puisque le volume moyen en bois d'œuvre est sous le seuil minimal visé (figure A15.2).

Annexe 19. Objectifs locaux et régionaux d'aménagement durable des forêts

Les objectifs d'aménagement particuliers sont identifiés par des communautés autochtones ou des acteurs régionaux par le biais des tables de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (TGIRT). Le Forestier en chef tient compte de ces objectifs dans le calcul des possibilités forestières lorsque :

- l'objectif est soumis par les instances décisionnelles régionales ou locales;
- l'objectif est retenu par la Direction générale régionale;
- l'objectif est de portée stratégique. Il doit avoir une influence sur la forêt ou sur la répartition des interventions dans le temps et dans l'espace perceptible à l'échelle de l'unité d'aménagement;
- l'objectif s'applique sur un territoire défini;
- l'objectif se traduit en une cible quantifiable sur la base d'un indicateur précis;
- la cible et l'indicateur sont compatibles avec le calcul et s'expriment sous forme de quantité de forêt ou d'interventions forestières.

Les cibles retenues permettent de prendre en compte les objectifs particuliers à une région ou à un territoire donné dans les analyses. La description des objectifs ainsi que leurs impacts sur les possibilités forestières à court terme sont présentés ci-dessous (tableau A19.1 et figure A19.1).

Tableau A19.1 Objectifs locaux et/ou régionaux d'aménagement durable des forêts

| Objectifs | Territoire d'application | Superficie (ha) | Sources | Indicateurs | Cibles |
|--|------------------------------------|------------------------------------|---------|--|----------------------------------|
| Territoire visant à enrichir le réseau d'aires protégées | Ajout de 1 aire protégée candidate | 175 | Région | Superficie récoltée | Aucune récolte |
| Legs biologiques au sein des coupes finales | Unité d'aménagement | Coupes totales et récoltes finales | DGFo | Rétention dans les coupes avec protection de la régénération et des sols | 2 % de rétention en volume |

L'impact sur les possibilités forestières à court terme de ces éléments est moins de 1 % du volume total.

Particularité reliée aux objectifs locaux et régionaux

 Une analyse de sensibilité effectuée dans cette unité d'aménagement a démontré que l'impact des mesures de protection pour les territoires de la grive de Bicknell (390 ha) sur les possibilités forestières était non significatif.

0

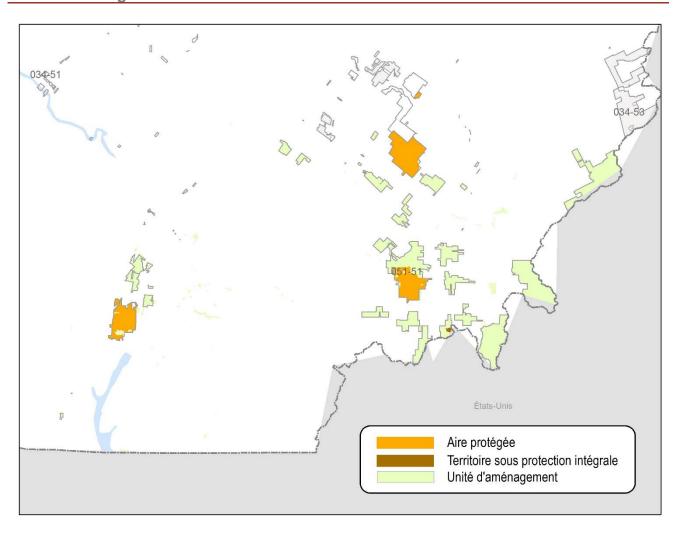


Figure A19.1 Objectifs locaux et régionaux d'aménagement durable des forêts

Annexe 20. Synthèse des impacts de la stratégie d'aménagement et des objectifs intégrés au CPF

Les impacts sur les possibilités forestières par enjeu ne peuvent s'additionner, car des synergies se produisent lors de l'optimisation et de la spatialisation.

Tableau A20.1 Impacts sur les possibilités forestières préliminaires et sur l'indicateur des modalités d'aménagement prises en compte dans le calcul

| Enjeux | Impact sur les possibilités forestières totales 2018-2023 | Effet sur l'indicateur 2018-2023 |
|--|--|--|
| Structure d'âge | | Aucun changement de vieilles forêts |
| Cibles UTA | _ | Aucun changement de forêt en régénération |
| Organisation spatiale (CMO) | -8 % | Meilleure répartition spatiale des interventions |
| Cerf de Virginie | -1 % | +1 % de peuplements d'abri et abri-nourriture |
| Qualité du milieu aquatique | -9 % | Protection de 8 070 ha de lisières boisées |
| Qualité visuelle des paysages | - | Protection de 1 990 ha de paysages sensibles |
| Objectifs locaux et régionaux • Aire protégée candidate | < 1 % | +175 ha protégés à long terme |
| Objectifs locaux et régionaux | < 1 % | Rétention accrue de 2 % dans les coupes totales |

Annexe 21. Détermination des possibilités forestières⁴³

Le Bureau du forestier en chef réalise ses analyses sur les mêmes bases, afin de disposer de comparables d'une unité d'aménagement à l'autre et pour être en mesure de cerner l'effet des éléments sur les possibilités forestières.

Certains enjeux ou objectifs n'ont pas été pris en compte dans les analyses réalisées afin d'évaluer les possibilités forestières pour différentes raisons. Il peut s'agir d'éléments trop récents, de sujets difficilement quantifiables, imprécis, incertains ou provisoires. Des particularités régionales peuvent aussi expliquer ce choix. Toutefois, le Forestier en chef peut les prendre en considération s'il juge qu'ils auront une incidence sur les possibilités forestières et sur la durabilité de l'aménagement forestier.

À la lumière de ces éléments, au moment de lancer la revue externe et sur la base des résultats d'analyses, le Forestier en chef a retenu des éléments à prendre en considération pour la détermination des possibilités forestières. La revue externe pourrait en identifier d'autres. Les impacts anticipés de chaque élément sur les possibilités forestières totales sont indiqués lorsqu'ils ont été évalués dans le cadre d'analyses spécifiques.

Tableau A21.1 Éléments à prendre en considération pour la détermination des possibilités forestières

| Éléments | Impact anticipé |
|--|-----------------|
| Aucun élément identifié par l'analyste | N/A |

Les résultats des analyses et les éléments additionnels de détermination fournissent un aperçu des résultats finaux. Une fois la période de revue externe complétée, il est possible que des analyses additionnelles soient réalisées pour intégrer de nouvelles informations ou que des éléments de détermination soient modifiés. Les éléments de détermination retenus seront intégrés dans les analyses finales.

⁴³ Voir la fiche 1.2 du MDPF.

